

Accidentologie en Ille-et-Vilaine de 2013 à 2017

	Tous trajets	Evolution	Dom-trav.	Evolution
Accidents	3959	+18,8%	1137	-0,4%
Tués	258	+20,0%	27	166,7%
Blessés	5000	+10,5%	876	-10,9%
Hospitalisés	1752	+15,7%	238	+50,0%

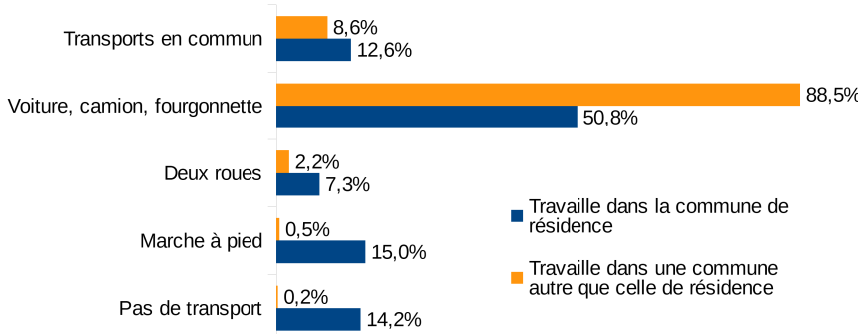
Le trajet domicile – travail correspond au trajet entre le lieu de résidence ou de repas et le lieu de travail. Ne prend pas en compte les trajets du domicile à l'école.

Entre 2013 et 2017, 3 accidents sur 10 impliquent au moins un usager en trajet domicile-travail.

Le nombre d'accidents tous trajet confondus augmente de 19 % tandis que le nombre d'accidents d'usagers en trajet domicile-travail reste stable.

Dans le Bulletin d'Analyse des Accidents Corporels, la rubrique « type de trajet » est renseignée pour 85 % des conducteurs et des piétons. La présente étude traite des accidents pour lesquels cette rubrique est renseignée.

Mode de déplacement pour le trajet du domicile au travail de la population active d'Ille-et-Vilaine



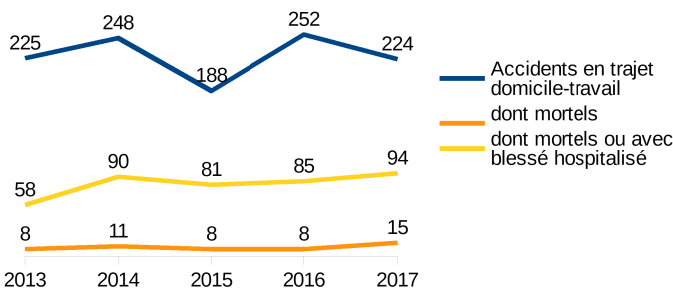
En 2015, 76 % de la population active d'Ille-et-Vilaine se rend sur son lieu de travail en voiture, camion ou fourgonnette (contre 70 % en France métropolitaine).

Un actif sur deux résidant dans la même commune que son lieu de travail utilise une voiture ou un camion contre 9 sur 10 quand le lieu de travail n'est pas le même que le lieu de résidence.

Source : Déplacement domicile/travail en 2015, Insee

L'évolution du nombre d'accidents corporels en trajet domicile-travail entre 2013 et 2017 suit globalement la même tendance que l'évolution des accidents tous trajets confondus. La part d'accidents en trajet domicile-travail dans l'ensemble des accidents baisse de 3 points entre 2013 et 2017.

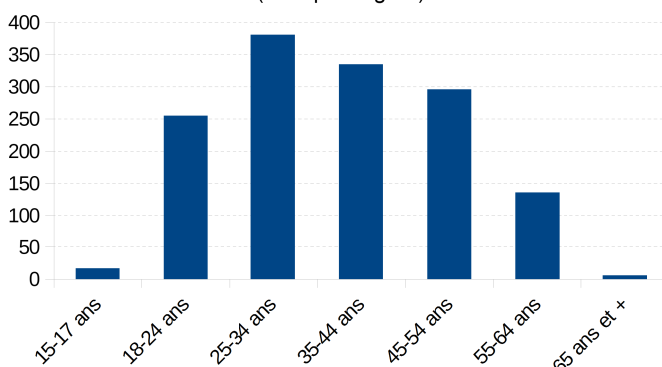
Evolution des accidents en trajet domicile-travail



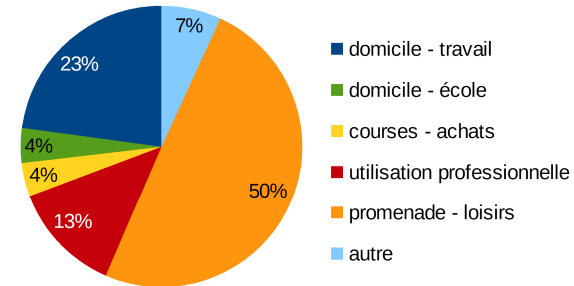
*Un accident grave correspond à un accident avec au moins un tué (dans les 30 jours) ou un blessé hospitalisé (plus de 24 heures)

Age des usagers accidentés en trajet domicile-travail

(hors passagers)

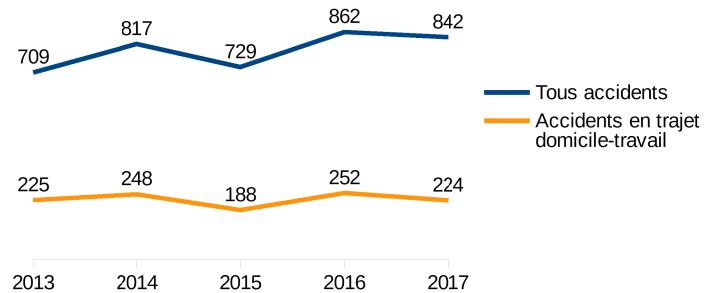


Type de trajet des usagers accidentés (passagers non comptabilisés)



23 % des usagers pour lesquels la rubrique « trajet » est renseignée se rendent de leur domicile à leur travail ou inversement au moment de l'accident. C'est le deuxième motif de déplacement après les trajets de promenade – loisirs qui comptabilisent 50 % des usagers (hors passagers).

Evolution des accidents corporels en Ille-et-Vilaine



36 % des accidents en trajet domicile – travail sont graves* contre 43 % tous accidents confondus.

La part des accidents graves lors des trajets domicile-travail a progressé de 16 points entre 2013 et 2017 tandis que la part des accidents graves tous trajets confondus est restée stable.

Après une diminution en 2015, le nombre d'accidents graves et mortels augmente jusqu'en 2017 (+16 % d'accidents graves et +87,5 % d'accidents mortels entre 2015 et 2017).

Les usagers les plus représentés dans les accidents ont entre 25 et 34 ans.

Les jeunes de 15 à 17 ans sont les plus concernés par les accidents graves lors des trajets domicile-travail (65 % sont tués ou blessés gravement).

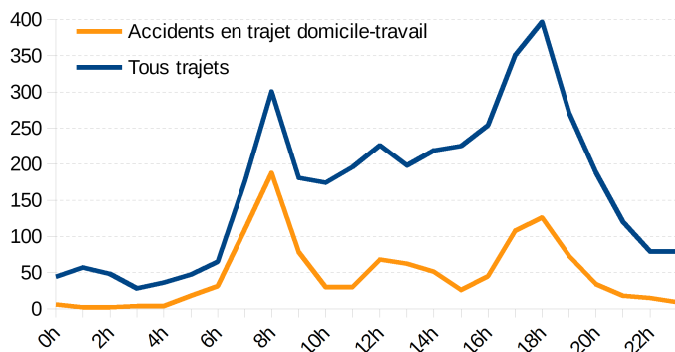
CHIFFRES CLÉS :

36 % des actifs breilliens parcourent plus de 20 kilomètres pour se rendre sur le lieu de travail.

Les trois quarts des actifs breilliens se rendent sur leur lieu de travail en voiture ou en camion.

En moyenne, 5 personnes par an décèdent en se rendant sur leur lieu de travail.

Répartition des accidents selon l'heure de la journée



La moitié des accidents du domicile au travail a lieu entre 6h et 9h et entre 17h et 19h, aux heures d'embauche et de débauche.

Entre 6h et 9h, 6 accidents sur 10 impliquent un usager en trajet domicile-travail.

Alors que 36 % des accidents lors des trajets domicile-travail sont des accidents graves, cette part est de 58 % concernant les accidents de nuit (entre 23h et 6h).

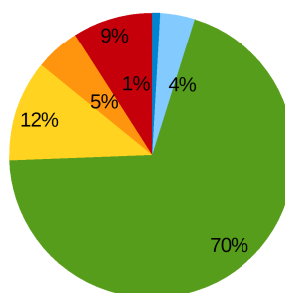
92 % des accidents du domicile au travail ont lieu en semaine (du lundi au vendredi) contre 72 % tous trajets confondus.

Le mois d'août présente très peu d'accidents en trajet domicile-travail (33 accidents contre 95 par mois en moyenne sur l'année).

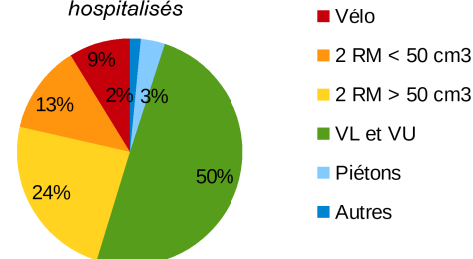
7 usagers sur 10 en trajet domicile-travail, victimes d'un accident, sont conducteurs de véhicules légers ou utilitaires. Cependant, ils représentent seulement la moitié des usagers tués ou blessés hospitalisés.

Les déplacements du domicile au travail en deux-roues motorisé présentent le plus d'accidents graves. En effet, **17 % des usagers impliqués dans un accident se déplacent en deux-roues motorisés** et ils représentent **37 % des tués ou blessés graves**.

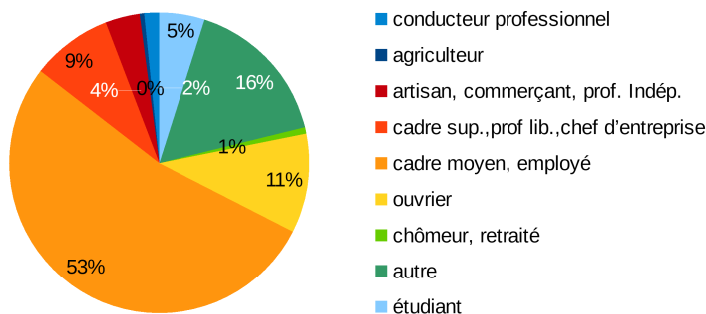
Mode de transport des usagers accidentés en trajet domicile travail (hors passagers)



Dont usagers tués ou blessés hospitalisés



Catégorie socio-professionnelle des usagers accidentés en trajet domicile-travail



Les conducteurs ou piétons se rendant de leur domicile à leur travail sont présumés responsables dans 47 % des accidents.

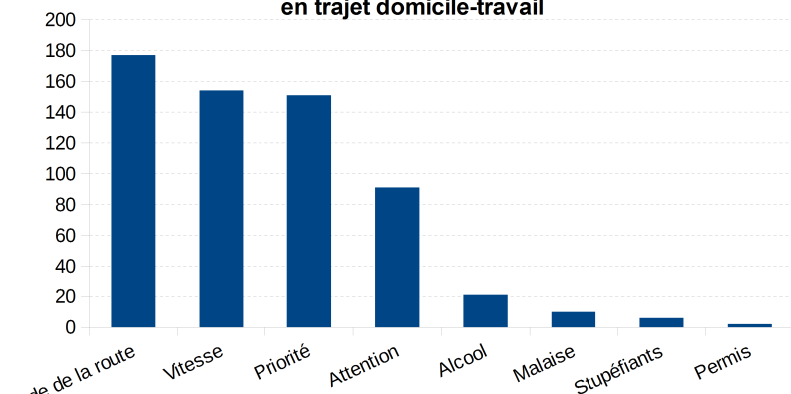
L'infraction au code de la route, le refus de priorité ainsi que la vitesse excessive ou inadaptée sont les trois types d'infractions les plus présents chez les conducteurs ou piétons en trajet domicile-travail.

Les infractions liées à l'alcool sont deux fois moins présentes dans les accidents en trajet domicile-travail que dans l'ensemble des accidents (6 % des accidents en mission contre 13% de la totalité des accidents).

Les cadres moyens et employés sont les plus représentés dans les accidents en trajet domicile-travail. Plus de la moitié des cadres moyens ou employés conducteurs ou piétons impliqués dans un accident corporel se déplaçaient de leur domicile à leur travail lors de l'accident. Cette catégorie socio-professionnelle ne représente pourtant que 37 % de la population active du département.

Comme dans l'ensemble des accidents de la route, **les hommes sont les plus nombreux dans les accidents du domicile au travail** ; 60% des usagers impliqués sont des hommes alors qu'ils ne représentent que 48% de la population bretonne.

Infractions commises par les usagers en trajet domicile-travail



CHIFFRES CLÉS :

50 % des accidents ont lieu entre 6h et 9h et entre 17h et 19h.

37 % des tués ou blessés graves sont usagers de deux-roues.

1 usager accidenté sur 2 en trajet domicile-travail est cadre moyen ou employé.